

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 14 MAI 2007 A 19 HEURES  
SALLE POLYVALENTE A JOSSE  
(sur convocation du 30 avril 2007)**

*Nombre de conseillers :*  
*en exercice : 58*  
*présents : 41*  
*absents représentés : 8*  
*absent excusé : 1*  
*absents : 8*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 14 MAI 2007**

L'an deux mille sept, le quatorze du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Josse, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

**Présents :** Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Jean-Marc SABAROTS, Ladislav de HOYOS, René FIALON, Jean-Luc DELPUECH, Francis BETBEDER, Pierre ÇABALOUÉ, Madame Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Christian CHARLIER, Madame Evelyne DACHARY, Messieurs Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Madame Bernadette DUPIN, Messieurs Jean-François DUSSIN, Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Guy FRANÇOIS, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Patrick LACLEDERE, Robert LAFITTE, Jean LALANNE, Francis LAPÉBIE, Jean LASSERRE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Madame Nathalie LUPÉ, Monsieur Daniel LUQUET, Madame Marie-Christine MAISONNAVE, Messieurs Jean-Michel MONCLA, Yves MONGROLLE, Sylvain OXARAN, Dominique TEÏLETCHE et Madame Pierrette VIGNAUX.

**Absents représentés :**

M. Eric KERROUCHE a donné pouvoir à M. Patrick LACLEDERE, M. Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à Mme Pierrette VIGNAUX, M. Jean-Pierre DUFAU a donné pouvoir à M. Jean-Claude DARZACQ, Jean-Claude DUIZABO a donné pouvoir à M. François GUILLOT, M. Eric JALRAN a donné pouvoir à M. Charles MAUVOISIN, M. Patrick LABORDE a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CANCOUËT, M. Jean-Yves MONTUS a donné pouvoir à M. Michel CASTETS, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à M. Sylvain OXARAN.

**Absent excusé :** Monsieur Jean-Pierre LAHILLADE.

**Absents :** Messieurs Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Henri FABÈRES, Madame Céline FERREIRA, Messieurs Gabriel GUELFY, Serge LUCMARET, Jean RIU et Xavier SOUBESTRE.

**Secrétaire de séance :** Madame Michèle EL MANNAÏ.



Interviennent après cet exposé :

Monsieur Dominique Teiletche, Madame Evelyne Dachary, Monsieur Jean Lalanne et Monsieur Robert Lafitte.

Le Président précise que les réponses à leurs questions relèvent de France Télécom, que le dossier technique élaboré par la société Tactis concernant les divers scénarios envisageables pour la mise en oeuvre d'un réseau très haut débit sur MACS est consultable au siège de la communauté et que le choix du délégataire interviendra fin 2007 début 2008.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier ce qu'elle fait à l'unanimité en décidant :

- de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour recueillir son avis sur le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public pour la desserte très haut débit de MACS,
- de charger le Président de convoquer cette commission.

Le Président ajoute ensuite que la réunion de cette commission se tiendra le lundi 21 mai à 18 h 30 suivie à 19 h 30 de celle du Comité Technique Paritaire qui doit également donner son avis sur ce dossier.

### 3 – MANIFESTATIONS CULTURELLES – TARIFS STAGES DE CONTREBASSE 2007

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur proposition du Président et après avis favorable de l'atelier communautaire « Communication Culture » l'assemblée à l'unanimité décide :

- d'approuver les tarifs suivants concernant les tarifs des stages de contrebasse 2007 dans le cadre de la régie des manifestations culturelles :

TARIFS PEDAGOGIQUES	2006	2007
<b>STAGE CLASSIQUE</b>		
Stage A	400,00€	450,00€
Stage B	250,00€	300,00€
Stage Mini-Basse	150,00€	200,00€
<b>JAZZ</b>		
Contrebasse	400,00€	450,00€
Piano	400,00€	450,00€
Batterie	400,00€	450,00€
<b>CARTE PASS</b>	<b>15 €</b>	<b>20 €</b>
TARIFS D'HEBERGEMENT	2006	2007
Pension complète du 12 au 20 août 2007	275,00€	290,00€
Pension complète du 15 au 20 août 2007	175,00€	190,00€
Pension complète du 16 au 20 août 2007	165,00€	180,00€
Pension sans hébergement	22€/jour	25€/jour

Tarif déjeuner	10,00€	10,00€
Tarif dîner	10,00€	10,00€

- de charger le Président de signer toutes pièces et actes se rapportant à l'application de ces tarifs.

#### **4 – AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR D'ACCÈS POUR UN PARC DE LOGEMENTS HLM A VIEUX-BOUCAU - CONVENTION DE MANDAT MACS / OFFICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL HLM DES LANDES**

##### **Rapporteur Monsieur le Président**

Le Président expose que l'Office Public HLM des Landes réalise en accord avec la commune de Vieux-Boucau une opération de construction de 34 logements HLM et que pour desservir cet ensemble il convient d'aménager un carrefour situé avenue Brémontier.

Le Président propose à l'assemblée de réaliser cette opération dans le cadre d'une convention de mandat par laquelle MACS maître d'ouvrage confie à l'Office Public Départemental HLM des Landes, mandataire, le soin d'aménager le carrefour.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève à 30 000 € TTC pour MACS.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur la conclusion de cette convention de mandat avec l'Office Public HLM des Landes ce qu'elle fait en décidant à l'unanimité de l'adopter et de charger le Président d'en suivre l'exécution.

#### **5 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- *Accueil des gens du voyage – Recrutement d'un médiateur – Convention MACS / Seignanx*

Le Président informe l'assemblée du recrutement par MACS, sur proposition de Monsieur le Procureur de la République, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007 et pour une durée de deux fois trois mois, de Monsieur Mario Jimenez pour assurer une mission de médiation auprès des gens du voyage venant s'installer sur les territoires du Seignanx et de MACS.

Ce médiateur pourra être sollicité pour :

- l'accueil ou le départ d'un groupe,
- établir un dialogue lors de conflit,
- faire respecter les convention d'occupations établies avec les groupes,
- intervenir en cas de besoin, pendant les absences des gestionnaires.

L'assemblée approuve ensuite à l'unanimité la convention à intervenir avec le Seignanx fixant les modalités de mise à disposition de ce médiateur.

- *Vente du lot n° 3 dans la ZAE de MACS à Tosse à Matthieu Lalagüe*

Sur proposition du Président et suite à l'avis favorable de l'atelier communautaire « Développement Economique », l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la vente dans la ZAE de MACS à Tosse à Monsieur Matthieu Lalagüe pour l'exercice d'une activité de paysagiste, du lot n° 3 cadastré :

<u>Section</u>	<u>n° cadastre</u>	<u>Nature</u>	<u>surface</u>
AI	331	terrain à bâtir	1 000 m <sup>2</sup>

suivant l'avis des Domaines, au prix de 20 € HT le mètre carré, soit moyennant la somme globale de 20 000 € HT, tous frais, droits, taxes et honoraires de quelque nature que ce soit étant à la charge exclusive de l'acquéreur.

- de charger le Président de signer par devant notaire l'acte authentique de vente à intervenir avec MACS.

*Interviennent ensuite :*

- *Monsieur Charles Mauvoisin en ce qui concerne les modalités de mise en place, en application de la loi du 11 février 2005 d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les EPCI de plus de 5 000 habitants compétents en matière de transports ou d'aménagement de territoire.*
- *Monsieur Jean-Luc Delpuech à propos de la possibilité pour MACS de mettre en place de la même manière que pour les gens du voyage une convention avec le Seignanx pour financer l'insertion et la formation de jeunes Labennais actuellement pris en charge par le Comité du Bassin d'Emploi de cette même communauté.*
- *Monsieur le Président pour rappeler la tenue des réunions suivantes :*
  - *Lundi 21 mai*
    - *17 heures : Commission d'appel d'offres pour attribution marché de travaux voirie MACS E*
    - *18 h 30 : Commission Consultative des Services Publics Locaux*
    - *19 h 30 : Comité Technique Paritaire*
  - *jeudi 24 mai*
    - *19 h : conseil communautaire à la Maison des Associations à Messanges*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

**La secrétaire**

**Le Président**

**Michèle EL MANNAÏ**

**Michel CASTETS**